

CONSEIL MUNICIPAL DE SARDENT

Procès-Verbal SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

Table des matières

OUVERTURE	1
ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DE SARDENT	2
REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DOTATION 2020	2
RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 DU SPANC	3
INFORMATIONS	3

OUVERTURE

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/10/2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, Alice DEHUREAUX, Angélique VEYSSET, Fanny CADILLON-LAPORTE, MS GAILLARD Thierry, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, LESOUPLE Pascal

Etaient absents et excusés : Mmes Patricia ANGELINI, Sandra TERRACOL M Régis GUYONNET

Mme Christelle BAUMET a donné pouvoir à Mme Joëlle FAUCONNET

M AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M Thierry GAILLARD

Secrétaire de séance : Alice DEHUREAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout des points supplémentaires suivants à l'ordre du jour à savoir :

- Rapport relatif au Prix de l'eau et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif 2020 du SPANC,
- Eléments de restitution du diagnostic des installations d'éclairage public,
- Proposition d'un espace sans tabac

Le Conseil Municipal valide l'ajout des points supplémentaires à l'ordre du jour.

ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU BAR-RESTAURANT DE SARDENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, suite à la commission de délégation de service public pour l'exploitation du bar-restaurant de Sardent nous avons reçu une offre de candidature complète suivant le cahier des charges établi.

La candidature a été appréciée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au terme des négociations l'exploitant retenu est M DUFOSSE Alain et Mme DUFOSSE Bernadette.

Une variation concernant les horaires d'ouverture est proposée par les candidats, l'amplitude serait plus importante tout au long de l'année mais la fermeture un peu plus tôt les soirs. Les candidats précisent qu'ils s'adapteront à la fréquentation du lieu.

Il est également proposé de minorer la redevance les 6 premiers mois d'exploitation du service en abaissant celle-ci à 600€.

Le conseil municipal valide les modifications apportées au cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte de retenir la candidature de délégation de service public pour l'exploitation du bar-restaurant de Sardent à M DUFOSSE Alain et Mme DUFOSSE Bernadette,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DOTATION 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 5 octobre 2021 du Département nous indiquant la répartition du produit des amendes de police du canton d'Ahun. La dotation allouée au titre de l'année 2020 pour la commune de Sardent est de 762,00€ pour un montant total de devis de 1 491,97€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la dotation 2020 du produit des amendes de police pour un montant de 762,00€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Alice DEHUREAUX informe le Conseil Municipal, les panneaux situés sur la départementale au niveau du carrefour de Nouallet en direction de Guéret gênent la visibilité, il faudrait les déplacer.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative au niveau du budget de l'eau.

Compte 618 divers : -1 300,00€ Compte 6541 créances admises en non-valeur : + 1 300,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à passer les écritures comptables

RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 DU SPANC

Monsieur le Maire présente le rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif exercice 2020 du SPANC.

Alice DEHRUREAUX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif annexé à la présente délibération.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal du bilan 2020 de la Commune de Sardent :

Il y a eu au niveau des contrôles :

- 8 contrôles de bon fonctionnement
- 3 contrôles pour les travaux
- 3 contrôles pour des ventes

Au niveau de la conformité des contrôles de l'existant :

- 4 conformes
- 6 incomplets
- 1 avec risques sanitaires

Bilan général :

- 113 conformes
- 122 incomplets
- 46 risques sanitaires
- 16 absences
- 40 installations neuves

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal nous venons d'avoir la restitution du diagnostic des installations d'éclairage public établi par le SDEC.

Présentation de l'existant :

- 48 commandes éclairage public

- Puissance souscrite 23,7 kva
- 237 luminaires
- Temps de fonctionnement moyen 4300 heures, pas de coupure nocturne, excepté les Caurades

Dans le Bourg :

- 88 appareils répartis sur 4 armoires de commande
- Puissance installée : 8 110kw
- Consommation : 35 655 kwh
- Coût d'énergie : 5 276,27€

Dans les villages :

- 149 luminaires répartis sur 44 villages
- Puissance installée : 15 287 kw
- Consommation : 61 429 kwh
- Coût d'énergie : 10 787,45€

Soit un coût total de 16 063,72€ en consommation.

La commune possède 8 types de luminaires.

La longueur totale du réseau est de 19,2 km, dont 17 066m de câbles isolés torsadés dont 14 000m non conformes.

Les préconisations :

Dans le bourg :

- Remplacement seulement des appareils poste au lotissement
- Enfouissement des réseaux à la place des fils nus et ayant une co-visibilité de l'église classée dans le bourg
- Remplacement des systèmes de gestion des temps de fonctionnement par des horloges astronomiques
-

Solution avec les lanternes VOLTANA LED 26W dans les villages + le lotissement sans hypercentre :

- Nouvelle puissance installée : 9,85kw, économie de 13,55kw
- Nouvelle consommation en prenant compte du nouveau temps de fonctionnement 1563 heures (villages) et 1430 heures (bourg) : 14 934 kwh si coupure nocturne de 23h à 6h, économie de 85 277kwh soit 85,72% - 10 218,15€ d'économies d'énergies par an.

En investissement :

Coût global : 147 432,98€ HT

Lot 1 – mise en conformité des réseaux : 57 080,09€ HT

Subvention SDEC 80% soit 45 664,07€ HT

Lot 2 – appareillages : 147 432,98€ HT

Subvention DETR 35% soit 51 601,54€ HT

Valorisation CEE : 16 467,77€

Part communale : 107 247,46€ HT

Temps de retour sur investissement 7ans (si coupure nocturne)

Part communale avec CEE / 90 779,69€

M Thierry GAILLARD souhaite étudier ces points à des prochaines commissions en charge de ce dossier.

David CHASSAGNE demande si les travaux à la Feyte au niveau de la ligne électrique ont été effectués. M le Maire indique que les travaux sont réalisés, mais Lionel BARBARIN doit enlever le câble.

Espace sans tabac :

M le Maire a été contacté par Mme CHATA concernant une convention pour la mise en place d' un espace sans tabac sur la commune. Il explique qu'il faut déterminer un espace public dehors, le maire doit prendre un arrêté interdisant de fumer à cet endroit.

Pascal LESOUPLE et Joëlle FAUCONNET ne sont pas favorables pour la mise en place d'un tel espace.

Alice DEHUREAUX propose comme endroit l'entrée du haut de l'école primaire. Elle fait part de son étonnement, le matin ou le soir quand on voit les parents qui fument accompagnant leur enfant.

M le Maire propose de se laisser un temps de réflexion.

Point sur les travaux :

Voirie : les enrobés sont terminés : rue du Granit, Impasse des Arums ainsi que les trottoirs, la finition des banquettes dans ces 2 rues va être réalisée le 2 novembre.

Bar-restaurant :

- L'entreprise COURAUD a réalisé les travaux suivants ;
- WC handicapé, la cour derrière la cuisine, l'accès PMR et la faïence est posée dans la salle de bain
- M GIRAUD Patrice a bien avancé dans l'ensemble des travaux. Il va y avoir un supplément au niveau des sols pour environ 3 500€.
- M VINGERDER Henri a démonté les sanitaires en attente de poser les nouveaux éléments.
- L'entreprise FAYETTE a commencé le plancher dans la pièce au-dessus du restaurant, la pose des fenêtres est prévue vendredi 29 octobre.

M le Maire pense que les travaux au bar-restaurant seront terminés à la fin de l'année.

Pour rappel le conseil municipal est invité à l'inauguration du garage LE DRAN le samedi 6 novembre 2021 à 18h00.

M le Maire informe le conseil municipal, pour la cérémonie du 11 novembre rassemblement à la Mairie à 10h45, avec l'association des anciens combattants, les enfants de l'école et des jeunes sapeurs-pompiers (JSP).

M le Maire informe le conseil municipal demain que vendredi à 17h00 il y aura comme tous les ans un dépôt de chrysanthèmes au cimetière sur les tombes d'anciens élus.

La séance est levée à 21h00.